

17^{ème}
ÉDITION

ÉVÉNEMENT BIENNAL



CARTHAGE

SALON INTERNATIONAL
DE LA CONSTRUCTION
ET DU BÂTIMENT

19 - 24
Mai 2026

PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



www.carthage-expobatiment.com.tn



saloncarthage



company/salon-carthage

Organisateur:



SOCIÉTÉ DES FOIRES
INTERNATIONALES
DE TUNIS

Partenaires:



Fédération Nationale du Bâtiment
(FNB - UTICA)



Centre Technique des
Matériaux de Construction, de
la Céramique et du Verre
(CTMCCV)



SOMMAIRE:

Concept du Salon 'Carthage'	03
Nouvelles caractéristiques techniques des halles d'exposition	04
Concept de construction du stand d'exposition	05
Sectorisation du plan général	06
Les conditions d'admission	07
1- Critères d'admission	07
2- Contrat de location du stand	07
3- Plan d'architecture du stand nu	07
4- Principes généraux d'exposition	07
5- Agrément des professionnels constructeurs des stands	08
6- Montage des stands	08
7- Signalisation et élingage	08
8- Nuisances sonores	08
9- Catalogue officiel des exposants	09
10- Critères d'élimination	09
11- Engagement	09
Planning de réalisation des stands d'exposition	10
Informations pratiques	11



CONCEPT DU SALON 'CARTHAGE':

Evènement biennal ouvert à l'international, le **Salon CARTHAGE** constitue l'univers des professionnels de la construction et du bâtiment.

Tout à la fois lieu de découverte en matière de nouveaux produits, de veille technologique, de marchés et de contacts d'affaires, le salon a pour objectifs de mettre en valeur l'innovation et la diversité des produits des IMCCV, de favoriser le partenariat et de promouvoir les exportations des produits et du savoir faire.

C'est aussi l'univers des métiers du bâtiment dans toute leur diversité et l'espace privilégié des concepteurs et des prescripteurs de toutes les spécialités.

CARTHAGE réunit **400 exposants** des différentes branches d'activité dont **23% d'exposants étrangers**.

L'offre du salon par branches d'activité :

- Articles Sanitaires & Robinetterie
- Revêtements Sols & Murs
- Menuiserie Aluminium et PVC
- Béton, Fer à béton, Construction métallique
- Menuiserie en Bois, Fer et Acier
- Chimie du bâtiment, Etanchéité, Peinture & dérivés
- Chauffage, Plomberie et Climatisation
- Ciment, Plâtres & dérivés
- Electricité du bâtiment
- Quincaillerie du bâtiment et automatismes
- Matériels et équipements pour les IMCCV
- Outillages et accessoires pour la construction
- Marbre, Granit, Pierre Taillée et Reconstituée
- Cuisines et Dressings
- Promotion Immobilière
- Verrerie et miroiterie
- Services

L'aménagement de l'espace d'exposition obéit à des conditions strictes de sectorisation.

Cette sectorisation, appuyée par une signalétique appropriée, permet aux visiteurs la facilité d'identification et aux exposants une harmonie de l'exposition de leurs produits.

La Société des Foires Internationales de Tunis, organisateur du salon, œuvre à l'amélioration et au développement continu du salon, tant au niveau de son organisation et services que de la visibilité offerte aux visiteurs.

Dans son objectif continu de perfection, elle s'engage à poursuivre son parcours vers le développement qualitatif du salon professionnel.

Ces efforts s'identifient par 3 moyens :

- Une sélection et une sectorisation rigoureuse des produits exposés,
- Une communication performante alliant les moyens classiques et numériques,
- Une recherche de développement continue pour assurer une large ouverture sur le marché intérieur et soutenir les exportations du secteur des IMCCV par l'invitation des donneurs d'ordre étrangers afin de renforcer les relations d'affaires et d'initier des rencontres.



NOUVELLES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES HALLES D'EXPOSITION :

Pour être conforme aux nouvelles réglementations et normes de sécurité relatives à la lutte contre l'incendie, ITF a installé :

1- Un système de désenfumage mécanique par des extracteurs couplés à des gaines suspendues à la charpente métallique de la toiture des halles.

2- Un système d'extinction automatique à eau de l'incendie par un réseau de sprinklers et des canalisations suspendues à la charpente métallique de la toiture des halles.

Toute éclosion d'un feu déclenche automatiquement l'activation de sprinklers dans un périmètre limité au foyer incandescent diffusant de l'eau à un débit suffisant pour contenir l'incendie et éviter sa propagation.

L'installation de ces deux systèmes a deux conséquences :

- Il est devenu strictement interdit de surcharger en poids la charpente métallique du plafond par tout élément lourd (structures métalliques ou en bois, faux plafonds, etc ...).
- Tous les exposants devront éviter d'obstruer leurs stands par des faux plafonds (en bois ou même en tissu) afin que les détecteurs d'incendie puissent fonctionner et que les sprinklers puissent éteindre un éventuel feu.

Le non-respect de ces obligations entraînera l'interdiction d'ouverture du salon par la Protection Civile.



CONCEPT DE CONSTRUCTION DU STAND D'EXPOSITION :

Le choix de l'Architecte/Designer relève de la responsabilité de l'exposant.

Les stands d'exposition dans les manifestations commerciales nationales et internationales sont des projets parfaitement conçus et réalisés.

La conception et la réalisation d'un stand d'exposition est un travail de précision d'un projet élaboré et planifié individuellement et exclusivement.

Ce projet constitue un outil essentiel de la présentation des produits. C'est pourquoi, construire un stand d'exposition est un métier.

Ce métier est exercé par des Architectes ou Designers et des professionnels multi- services.

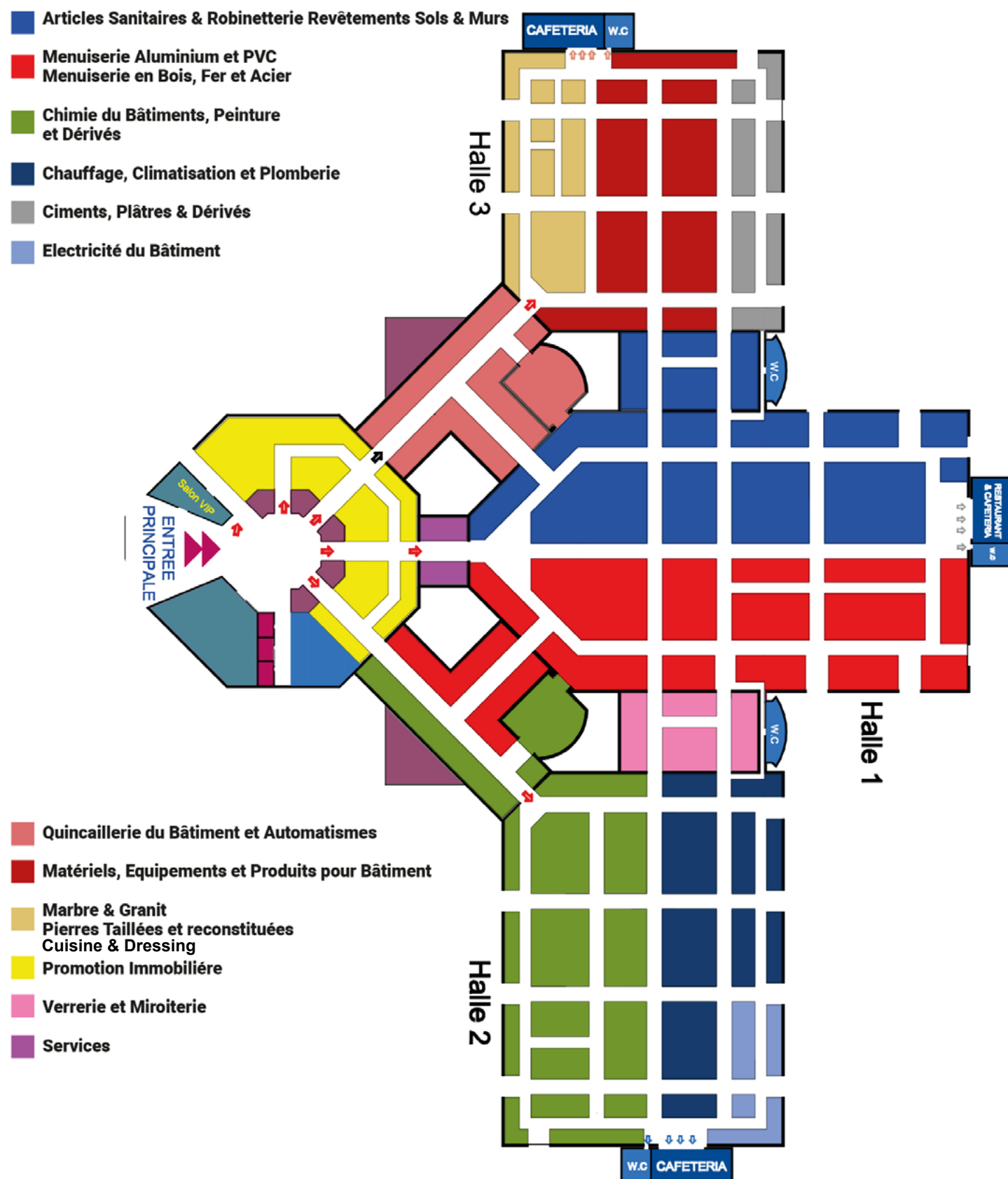
Pour réussir ce projet, la Société des Foires internationales de Tunis vous conseille de confier à un professionnel Architecte ou Designer, la conception et la réalisation de votre stand.

Elle met à votre disposition en priorité des espaces nus, et continue pour cette année à vous proposer des stands équipés de type standard non meublé ou des stands personnalisés.





SECTORISATION DU PLAN GÉNÉRAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ:



LES CONDITIONS D'ADMISSION:

1- CRITÈRES D'ADMISSION:

Lors du dépôt du dossier, les entreprises sont priées de présenter :

- Demande d'admission dûment remplie,
- Extrait du Registre National des Entreprises (RNE),
- Copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente », obligation de porter le matricule fiscal sur la facture.

La commission Technique examine le dossier de l'exposant dans toutes ses rubriques.

Elle aura pour mission d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon et du respect de toutes les conditions d'admission.

L'affectation des emplacements de stands nus et équipés sera effectuée par l'organisateur en fonction de l'activité de l'entreprise exposante par rapport à la sectorisation du salon. De ce fait, l'exposant ne pourra en aucun cas contester la décision de l'organisateur.

2- CONTRAT DE LOCATION DU STAND:

Une fois l'admission acceptée, l'exposant doit signer le Contrat de Location du Stand et payer **50% de la totalité** des frais de participation.

La participation ne deviendra définitive qu'après signature du contrat qui devra être également revêtu du cachet de l'entreprise exposante et signé par le premier responsable de l'entreprise (Gérant, DG ou PDG).

3- PLAN D'ARCHITECTURE DU STAND NU:

Après accord de la commission et avant affectation définitive, l'exposant est invité à fournir les documents suivants :

- Un plan d'aménagement en 2D avec cotation et une perspective 3D, Le tableau de certification des matériaux et leur réaction au feu,
- Les détails de séparation à l'intérieur du stand,
- Un plan détaillé de l'éclairage,
- Un planning du montage,
- Ces documents doivent être fournis sur papier et sur support informatique (flash disc).

NB:

- La hauteur finie est de 4,5m
- L'éclairage doit se faire obligatoirement par projecteurs et lampes en LED.
- Les mezzanines sont strictement interdites même sur les côtés périphériques des halles.
- Toute chape en béton pour le revêtement du sol est interdite. Nous recommandons de remplacer les chapes en béton par des parquets en bois.

4- PRINCIPES GÉNÉRAUX D'EXPOSITION:

L'exposant admis est tenu de respecter et faire respecter par ses mandataires les textes en vigueur du Cahier des Charges Technique et de retourner les engagements dûment remplis et signés.

5- AGRÉMENT DES PROFESSIONNELS CONSTRUCTEURS DES STANDS:

La Société des Foires Internationales de Tunis introduit une nouvelle disposition pour s'assurer que la personne choisie possède la formation et les qualités requises :

- Pour la conception, la mise en œuvre et le respect des règles techniques
- Pour le montage et démontage des stands d'exposition,
- Pour prendre toutes les dispositions nécessaires et respecter les modalités d'organisation, les délais de montage et de démontage et achever le travail dans les délais prescrits,
- Pour prendre connaissance du Cahier des Charges Technique du Salon,
- Pour respecter les normes de sécurité,

NB:

L'Architecte/Designer choisi doit obligatoirement se faire agréer par l'organisateur et s'inscrire sur la liste d'agrément.

6- MONTAGE DES STANDS:

La conception et la réalisation de l'architecture du stand demeure sous la responsabilité de l'exposant. La Commission Technique, munie des plans remis par les exposants, sera amenée à vérifier la conformité des stands aux plans validés et pourra refuser tout stand non conforme au projet approuvé.

L'organisateur recommande fermement aux exposants de fabriquer dans leur propre atelier les éléments de construction du stand et non pas sur le lieu d'exposition.

La date d'ouverture des Halles pour le montage des stands est fixée par l'organisateur.

Les exposants peuvent accéder aux halles d'exposition pour le montage définitif de leurs stands à partir du **lundi 4 Mai 2024**.

NB:

Il est rappelé que l'exposant devra assurer le gardiennage de son matériel et équipement pendant les horaires d'ouverture des halles.

Les travaux du montage des stands doivent être impérativement achevés **Le lundi 18 Mai 2026 à 17H00**.

A partir de cette date, l'accès des camions à l'intérieur des Halles est strictement interdit.

IMPORTANT :

Les exposants sont informés que faute de respect du délai de fin du montage, ils encourent des pénalités de retard progressives de **250 DT par Heure** et pour le mandataire Architecte/Designer le retrait de l'agrément.

7- SIGNALISATION ET ELINGAGE :

Toutes signalisations de stand devront être approuvées préalablement par la direction technique d'ITF. Elles devront être légères (bâches, tissu léger ou autre matériau léger).

L'exposant est tenu de faire accrocher la signalisation avant le montage du stand. L'accrochage doit se faire à l'intérieur de l'espace du stand et éviter de gêner le voisinage ou la visibilité de l'espace.

8- NUISANCES SONORES :

Il est strictement interdit d'occasionner des nuisances sonores à partir d'équipements audio-visuels ou autres.

En cas de non-respect, l'organisateur est en droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la saisie de l'équipement audio-visuel.

9- CATALOGUE OFFICIEL DES EXPOSANTS :

Les exposants admis ont l'obligation de participer au Catalogue Officiel des Exposants par une insertion publicitaire de qualité conforme à leur image de marque et à la notoriété du salon.

Dernier délai de réception du fichier de l'insertion, **le 4 Mai 2026**.

10- CRITÈRES D'ÉLIMINATION :

- Selon la nature d'activité de l'entreprise.
- Non-respect du concept du salon et des critères d'admission.
- Deux refus successifs du dossier technique.
- Non-respect des délais de montage et de démontage des stands.
- Non-respect de la conformité du produit.
- Non-respect des normes de sécurité.
- Litiges de paiement.

11- ENGAGEMENT :

Il est entendu entre les parties que l'exposant participe à ce salon à ses risques et périls et qu'il ne saurait en aucun cas rendre ITF responsable partiellement ou totalement de son chiffre d'affaires quel qu'il soit, réalisé pendant le salon. En particulier, il ne pourrait prétendre à aucune compensation.





PLANNING DE RÉALISATION DES STANDS D'EXPOSITION

Actions	Timing
Remise du dossier de Participation	A partir du 3 novembre 2025
Examen de la demande d'admission par la Commission Technique . Examen du dossier d'agrément de l'Architecte/Designer, dans le domaine de la construction, de l'Aménagement et de la Décoration des stands en vue de l'autorisation de son éligibilité à exercer au Parc des Expositions du Kram.	Janvier, Février, Mars et Avril 2026
En cas d'admission: 1- Affectation. 2- Signature du Contrat de Location du Stand. 3- Paiement de l'avance. 4- Insertion Publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants. (L'exposant est tenu de fournir l'épreuve pour insertion publicitaire au Catalogue Officiel des Exposants : Format JPEG ou PDF).	Janvier, Février, Mars et Avril 2026
Réception et validation de l'Architecture du Stand Nu par la Commission Technique.	Dès l'admission du dossier de participation Avant le 1 ^{er} Mai 2026
L'exposant admis doit remettre à l'organisateur le Timing de préparation et de montage du stand (Tableaux des Dates).	Avant le 1 ^{er} Mai 2026
Début du montage des stands. Le traçage de l'espace loué par l'exposant est effectué par l'organisateur avant le début du montage.	Lundi 6 Mai 2026
Rappel: Les éléments du stand doivent être fabriqués dans les ateliers de l'exposant.	
Fin des travaux de Montage des stands. L'exposant doit achever les travaux de montage du stand. Rappel: Faute de respect du délai de fin du montage, l'exposant encourt des pénalités de retard progressives de 250 DT par Heure et pour le mandataire Architecte/Designer le retrait de l'agrément.	Samedi 18 Mai 2026 à 17H00
Ouverture du Salon Le respect de l'horaire est obligatoire	Lundi 20 Mai 2026 à 10H00
Démontage des stands. L'exposant est tenu d'assurer l'évacuation de ses produits et le démontage de son stand dans un délai de 3 Jours.	A partir du Lundi 27 Mai 2026



INFORMATIONS PRATIQUES

SALON INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION ET DU BÂTIMENT CARTHAGE



CARTHAGE

**SALON INTERNATIONAL
DE LA CONSTRUCTION
ET DU BÂTIMENT**

Dates : 19 au 24 Mai 2026
Ouvert: Tous les Jours de 10H00 à 19H00
Horaires Exposants: 9H30 - 19H30
Lieu : Parc des Expositions du Kram

CONTACT:

Mr. Karim REZIGUI – Chef de Projet du Salon.
E-mail: karim.rezigui@fkram.com.tn
Mobile: 98 774 710

DÉPARTEMENT TECHNIQUE:

(Pour les commandes des prestations techniques, de lélectricité et de lélingage des signalisations)

Mr M^{ed} Amine MATTOUSSSI - Chef du Département Maintenance.
E-mail: amine.mattoussi@fkram.com.tn
Mobile: 98 774 723

Documents à télécharger à partir du site web du Salon:

WWW.CARTHAGE-EXPOBATIMENT.COM.TN

- Demande d'admission,
- Cahier des Charges Technique,
- Répertoire des Mobiliers & Services.
-

Toute l'équipe de CARTHAGE est à votre disposition pour vous assurer le plein succès à votre participation.



Société des Foires Internationales de Tunis S.A.
Parc des Expositions et Centre de Commerce International de Tunis
B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE
Tél. : (+216) 71 973 111 - (+216) 71 976 111
Fax : (216) 71 971 666
itf.com@fkram.com.tn